

République française

Liberté - Egalité - Fraternité

---

Collectivité de Saint-Martin

---

**JOURNAL OFFICIEL  
DE SAINT-MARTIN**

---

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF**

---

N° 19 - Du 1er novembre 2010 au 30 novembre 2010  
Prix de vente : 2 €

# Délibérations du Conseil Exécutif de Saint-Martin

Mardi 9 Novembre 2010 – Mardi 16 Novembre 2010 – Mardi 23 Novembre 2010

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

#### DELIBERATION : CE 92-1-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 1-Désignation des représentants au sein de la commission de transition vers la télévision numérique terrestre (TNT).**

**OBJET : Désignation des représentants de la Collectivité à la Commission de transition vers la télévision numérique terrestre.**

- Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relative à l'outre-mer, et notamment les dispositions de l'article LO 6314-1, concernant les compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

- Considérant le courrier du Préfet délégué, en date du 04 novembre 2010,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

#### DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** De nommer les personnes suivantes en qualité de représentants de la collectivité à la Commission de transition vers la télévision numérique :

Titulaires :  
- Sylviane JUDITH

- Richard BARAY  
- Jean David RICHARDSON  
- Arnel DANIEL  
- Alain RICHARDSON

Suppléants :

- Pierre ALIOTTI  
- Catherine LAKE  
- Ida ZIN-KA-IEU  
- Myriam HERAULT  
- Guillaume ARNELL

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

#### DELIBERATION : CE 92-2-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HAN-**

**SON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 2 -Projet de loi relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.**

**OBJET : Projet de loi relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article LO 6313-3 ;

- Considérant le courrier du Préfet délégué

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

#### DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis FAVORABLE au projet de loi relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-3-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 3-Demande de renouvellement des autorisations de travail-main d'oeuvre étrangère.**

**OBJET : Autorisation de travail des étrangers.**

- Vu l'article LO 6314-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences de la collectivité de Saint-Martin,

- Vu l'article LO 6353-4 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences du conseil exécutif en matière d'autorisation de travail des étrangers,

- Considérant les demandes d'autorisation de travail de personnes étrangères formulées par les entreprises exerçant sur le territoire de Saint-Martin,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'entériner les demandes d'autorisation de travail de personnes étrangères formulées par les entreprises exerçant sur le territoire de Saint-Martin conformément au tableau joint en annexe, partie intégrale de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

**- VOIR ANNEXE EN PAGE 12 -**

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal 7  
 En Exercice 7  
 Présents 5  
 Procurations 0  
 Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-4-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 4- Dotations 2011 au profit des collèges et Lycée d'enseignement public.**

**Objet : DOTATIONS 2011 AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE D'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de Saint-Martin,

- Vu la délibération CE 19-5-2008 du 04 mars 2008, relative à la dotation de fonctionnement des collèges,

- Vu la délibération CE 38-3-2008 du 30 septembre 2008, relative à la subvention d'équipement des collèges,

- Vu la délibération CE 36-4-2008 du 30 septembre 2008, relative au versement de la dotation transport EPS au collège Mont des Accords,

- Vu la délibération CE 38-4-2008 du 14 octobre 2008, relative au budget transport EPS des collèges,

- Vu la délibération CE 68-5-2010 du 12 janvier 2010, relative à la dotation des établissements scolaires du second degré,

- Considérant le budget de la Collectivité,

- Considérant les demandes exprimées par les chefs des

établissements publics du second degré

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

**DECIDE**

POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'allouer une dotation de huit cent quatre vingt quatorze mille quarante quatre euros (894 044€), répartie comme suit :

Etablissements	Fonctionnement	Equipement	Transport Eps	Equipement Eps	Total
Collège de Marigot	153 714 €		60 000 €	3 000 €	216 714 €
Collège Soualiga	120 000 €	38 000 €	10 000 €	5 000 €	173 000 €
Collège de Quartiers d'Orléans	120 000 €	30 000 €	8 000 €	6 330 €	164 330 €
Lycée des Iles du Nord	340 000 €				340 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>733 714 €</b>	<b>68 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>14 330 €</b>	<b>894 044 €</b>

**ARTICLE 2 :** Les budgets de fonctionnement et d'équipement des établissements scolaires du second degré seront respectivement imputés aux chapitres aux chapitres 65 et 204 du budget 2011 de la Collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil Territorial, Le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal 7  
 En Exercice 7  
 Présents 5  
 Procurations 0  
 Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-5-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET: 5- Mise en place de la formation aux diplômes d'Etat d'infirmier(e) et d'aide soignante sur le territoire de Saint-Martin.**

**Objet : Mise en place de la formation aux diplômes d'Etat d'infirmier(e) et d'aide soignante sur le territoire de Saint-Martin.**

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

- Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

- Considérant l'intérêt à mettre en place des formations dans le secteur sanitaire, sur le territoire de saint Martin,

- Considérant le rapport présenté par le Président ;

Le conseil exécutif

**DECIDE**

POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le président du Conseil Territorial à mener tous les travaux nécessaires à l'élaboration des partenariats nécessaires à la mise en place sur le territoire de Saint-Martin, de la formation aux diplômes d'Etat d'infirmier(e) et d'aide-soignante.

**ARTICLE 2 :** De prendre en charge les frais de transport et d'hébergement des collaborateurs du CHU de PAP, du CH de Saint Martin et ou d'un autre partenaire de ce projet.

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 4 :** Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de la Collectivité.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président

Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN****NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Légal 7  
En Exercice 7  
Présents 5  
Procurations 0  
Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-6-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 6- Nomination des élus au sein des conseils d'écoles.**

**Objet : Nomination des élus au sein des conseils d'écoles**

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

- Vu la délibération CE 51-2-2009, prise en date du 19 mai 2009 et relative à la nomination des élus au sein des conseils d'écoles

- Vu la décision d'ouverture des écoles maternelles de Rambaud et de Quartier d'Orléans,

- Vu l'article D 411-1 du code de l'éducation,

- Considérant l'avis de la Commission de l'Enseignement, de l'Education et des Affaires Scolaires,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

**DECIDE**

POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** Cette délibération annule et remplace la délibération N°51-2-2009 du 19 mai 2009, relative à la nomination des élus au sein des conseils d'écoles.

**ARTICLE 2 :** D'arrêter la liste des représentants de la collectivité au sein des conseils des écoles publiques du 1er degré comme suit :

**REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DES  
ECOLES MATERNELLES**

Ecole maternelle de Sandy Ground  
Sylviane JUDITH  
Ecole maternelle Evelina HALLEY  
Ida ZIN-KA-IEU  
Ecole maternelle Siméone TROTT  
Carenne MILLS  
Ecole maternelle de Grand Case  
Louis MUSSINGTON  
Ecole maternelle de Cul de Sac  
Frantz GUMBS  
Ecole maternelle de Quartier d'Orléans  
Rémy WILLIAMS  
Ecole maternelle de Rambaud  
Rémy WILLIAMS  
Ecole maternelle de Quartier d'Orléans 2  
Richard BARAY

**REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DES  
ECOLES ELEMENTAIRES**

Ecole élémentaire de Sandy Ground  
Frantz GUMBS  
Ecole élémentaire Nina DUVERLY  
Annette PHILIPS  
Ecole élémentaire Emile CHOISY  
Pierre ALIOTTI  
Ecole élémentaire Hervé WILLIAMS I  
Arnel DANIEL  
Ecole élémentaire Hervé WILLIAMS II  
Arnel DANIEL  
Ecole élémentaire Elie GIBS  
Catherine LAKE  
Ecole élémentaire de Cul de Sac  
Frantz GUMBS  
Ecole élémentaire de Quartier d'Orléans I  
Marthe OGOUNDELE  
Ecole élémentaire de Quartier d'Orléans II  
Richard BARAY

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil Territorial, Le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

### HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

##### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

##### DELIBERATION : CE 92-7-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 7-Recensement général de la population-année 2011.**

**Objet : Recensement Général de la population - année 2011.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 51-711 du 07 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V, article 156 à 158,
- Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 05 juin 2003 qui définit les modalités d'application du V de la loi,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Vu l'arrêté du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,
- Vu le décret n° 2009-637 du 08 juin 2009 relatif au recensement de la population, aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France.

Le Conseil Exécutif

##### DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président à désigner Huit (8) agents recenseurs de janvier à février 2011 pour un montant global de SEIZE MILLE HUIT CENT EUROS (16 800€).

**ARTICLE 2 :** Les frais engagés seront remboursés par l'Etat à hauteur de Neuf Mille Quatre Cent Soixante Six Euros (9 466,00 €) et la participation de la collectivité sera de Sept Mille Trois Cent Trente Quatre Euros (7 334,00 €).

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le Président à signer toutes les conventions afférentes à ces opérations de recensement.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services, le Président du Conseil Territorial, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

### HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

##### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

##### DELIBERATION : CE 92-8-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 8- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol**

**Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol**

• Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;

• Vu le code de l'urbanisme ;

• Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;

• Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

##### DECIDE

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

**- VOIR ANNEXE EN PAGE 12 -**

### HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

## NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-9-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 9-Abrogation de la délibération n°CE 50-4-2009 relative aux délégations données aux vice-présidents dans le cadre de l'article LO 6353-3 du CGCT.**

**Objet : Abrogation de la délibération n° CE 50-4-2009 relative aux délégations données aux vice-présidents dans le cadre de l'article LO 6353-3 du CGCT**

- Vu la loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 portant disposition statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

- Vu la loi organique n°2010-92 du 25 janvier 2010 modifiant le livre III de la sixième partie du code général des collectivités territoriales relatif à Saint-Martin, notamment l'article 3

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles LO 6352-3 et LO 6353-3

- Vu la délibération n° CE 50-4-2009 du 14 mai 2009

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif

**DECIDE**

POUR :	3
CONTRE :	1
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	1

**ARTICLE 1 :** D'abroger la délibération n° CE 50-4-2009 relatives aux délégations données aux vice-présidents dans le cadre de l'article LO 6353-3 du CGCT (ancienne rédaction).

**ARTICLE 2:** Le président pourra charger chacun des membres du conseil exécutif d'animer et de contrôler un secteur de l'administration de la collectivité par arrêté, conformément à l'article LO 6352-3 (nouvelle rédaction) étant entendu que cette prérogative est devenue depuis la loi organique n°2010-92 du 25 janvier 2010 une compétence propre de celui-ci.

**ARTICLE 3:** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

## NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 92-10-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 9 novembre à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : M. GUMBS Frantz, M. GIBBS Daniel, Mme JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, M. JEFFRY Louis, M. RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: M. ALIOTTI Pierre, Mme HANSON Aline.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEFFRY Louis.**

**OBJET : 10-Remplacement de conseillers territoriaux dans les organismes extérieurs.**

**Objet : Remplacement de conseillers territoriaux dans les organismes extérieurs**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'article LO 6351 -20 du CGCT qui dispose que le conseil territorial peut déléguer certaines de ses attributions au conseil exécutif, à l'exception de celles relatives:
  - Au budget,
  - Au référendum local et à la consultation des électeurs

- Aux actes prévus aux articles LO 6351-2 à LO 6351-10 et LO 6351-19

- Vu la délibération n° CT 18-11-2009 du 07 mai 2009 du Conseil territorial portant délégation d'attributions du conseil territorial au conseil exécutif, notamment le remplacement des représentants du Conseil territorial au sein des organismes extérieurs.

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

**DECIDE**

POUR :	3
CONTRE :	2
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** De procéder au remplacement d'un conseiller territorial au conseil d'administration de la SEMSAMAR comme suit :

Mme Catherine LAKE est nommée au conseil d'administration de la SEMSAMAR en remplacement de Monsieur Daniel GIBBS.

**ARTICLE 2 :** De procéder au remplacement de deux (2) conseillers territoriaux au conseil d'administration de l'établissement portuaire de Galisbay comme suit :

- Mr Louis JEFFRY est nommé au conseil d'administration de l'établissement portuaire de Galisbay en remplacement de Monsieur Daniel GIBBS.

- Mme Sylviane JUDITH est nommée au conseil d'administration de l'établissement portuaire de Galisbay en remplacement de Monsieur Pierre ALIOTTI.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 9 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

## NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7



Présents 6  
Procurations 0  
Absents 1

Le Président certifie que cette délibération a été :  
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 93-1-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 16 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIT ABSENT : ALIOTTI Pierre**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel**

**OBJET : 1- Signature d'une convention Etat/Collectivité «Aéroport de Grand-case».**

**Objet : Signature de la Convention Etat/Collectivité pour la gestion de l'aérodrome de Grand Case.**

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin ;

- Vu le Code de l'aviation civile et notamment l'article L. 221-1 ;

- Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relative à l'outre-mer, et notamment les dispositions de l'article LO 6314-1, concernant les compétences de la Collectivité de Saint-Martin,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer avec l'Etat la convention de gestion de l'aérodrome de Grand Case.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 16 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

**NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Légal 7  
En Exercice 7  
Présents 6  
Procurations 0  
Absents 1

Le Président certifie que cette délibération a été :  
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 93-2-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 16 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIT ABSENT : ALIOTTI Pierre**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GIBBS Daniel**

**OBJET : 2- Avis sur décision relative aux fréquences et aux sites pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique de services de télévision sur le réseau OM 1 dans la collectivité de Saint-Martin.**

**Objet : Avis sur projet de décision relative aux fréquences et aux sites pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique de services de télévision sur le réseau OM 1 dans la Collectivité de Saint-Martin.**

- Vu l'article LO 6353-7 du code général des collectivités territoriales,

- Vu le courrier du Conseil supérieur de l'audiovisuel,

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable au projet de décision relative aux fréquences et aux sites pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique de services de télévision sur le réseau OM 1 dans la Collectivité de Saint-Martin.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 16 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

2ème Vice-présidente  
Claire GUION-FIRMIN

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN**

**NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Légal 7  
En Exercice 7  
Présents 5  
Procurations 0  
Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :  
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 94-1-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : JEFFRY Louis**

**OBJET : 1- Projet de décret modifiant notamment le décret n° 56-836 du 14 août 1956 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de**

la Guyane française, de la Martinique et de la réunion de la législation et de la réglementation relatives à l'ordre des experts comptables.

**OBJET : Avis sur projet de décret modifiant notamment le décret n°56-836 du 14 août 1956 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion de la législation et de la réglementation relatives à l'ordre des experts comptables.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article LO 6313-3 ;

- Considérant le courrier du Préfet délégué ;

- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable au projet de décret modifiant notamment le décret n° 56-836 du 14 août 1956 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion de la législation et de la réglementation relatives à l'ordre des experts comptables.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :  
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité

2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 94-2-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : JEFFRY Louis**

**OBJET : 2- Avis sur projet d'aménagement du régime de la taxe d'aéroport.**

**Objet : Avis sur Projet d'aménagement du régime de la taxe d'aéroport.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article LO 6313-3 ;

- Considérant le courrier du Préfet délégué

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable au projet d'aménagement du régime de la taxe d'aéroport.

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :  
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 94-3-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : JEFFRY Louis**

**OBJET : 3- Renouvellement des membres du conseil territorial des jeunes.**

**Objet : Renouvellement des membres du conseil territorial des jeunes.**

- Vu la délibération N° CE 35-11-2008 ; du conseil exécutif du 23 septembre 2008 ;

- Considérant la fin de mandat des membres du Conseil Territorial des Jeunes ;

- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** De procéder au renouvellement du Conseil territorial des Jeunes de la Collectivité de Saint Martin.

**ARTICLE 2 :** D'approuver la composition et la durée suivante :

Composition : 23 membres titulaires et 6 suppléants dont 1 Président et 4 vices présidents

Conditions d'âge : Jeunes âgés de 15 à 21 ans répartis comme suit :

- Lycée  
35,5 % soit 8 élus + 1 suppléant
- Collège Mont des Accords  
17 % soit 4 élus + 1 suppléant
- Collège de Soualiga  
17 % soit 4 élus + 1 suppléant



- Collège de Quartier d'Orléans  
17 % soit 4 élus + 1 suppléant
- Jeune français scolarisé en partie hollandaise  
9 % soit 2 élus + 1 suppléant
- Non scolarisés  
4,5 % soit 1 élu + 1 suppléant

Durée : Les conseillers territoriaux seront élus pour une durée de deux (2) ans

**ARTICLE 3 :** D'approuver le mode électoral et le fonctionnement comme suit :

Elections : les élections se dérouleront dans les établissements scolaires, les inscriptions se feront individuellement auprès des secrétariats respectifs des établissements.

Les conseillers seront élus par le collège électoral de l'établissement (jeunes de 15 à 21 ans scolarisés).

Pour les non scolarisés, les inscriptions se feront au service Jeunesse et le conseiller sera désigné.

L'installation du Conseil Territorial se fera lors d'une cérémonie publique au cours de laquelle on procédera à l'élection du Président et de ses vices présidents.

Fonctionnement : le Conseil Territorial se réunira en séance plénière, selon une fréquence qui sera décidé ultérieurement par les futurs élus. La création de 4 commissions est d'ores et déjà prévue :

- Commission COMMUNICATION : émissions radios et télévisées par les jeunes du Conseil

- Commission ENVIRONNEMENT : réalisation de projets portant sur l'environnement

- Commission SPORTS et CULTURE : mise en place de projets sportifs et Culturels.

- Commission EDUCATION et SANTE : mise en place de projets d'information sur l'éducation et la santé.

Ces 4 commissions seront encadrées par des techniciens et des élus de la Collectivité.

**ARTICLE 4 :** Le Président du Conseil territorial; le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

### DELIBERATION : CE 94-4-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS :** GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

**ETAIENT ABSENTS:** JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JEFFRY Louis

**OBJET : 4 - Modification de la délibération n° CE 90-2-2010 en date du 5 octobre prise en charge des frais d'édition de l'ouvrage - the frock and other poems par Laurelle RICHARDS.**

**Objet : Frais d'édition de l'ouvrage « The Frock and other Poems » de Laurelle RICHARDS.**

- Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin ;

- Vu la délibération N° CE 90-2-2010 du 5 octobre 2010,

- Considérant le coût supplémentaire que devrait subir la Collectivité pour le paiement de cette subvention,

- Considérant l'accord de la famille, de l'Editeur et de l'association « Cultural Women Association of Saint-Louis »

- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil Exécutif,

### DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**ARTICLE 1 :** De verser la subvention de quatre mille cinq cent euros (4.500,00€), allouée par délibération N° CE 90-2-2010, en règlement des frais d'impression et d'édition de l'ouvrage de Feue Laurelle RICHARDS dite YAYA, pour son livre « The Frock and other poems » publié par the House of Nehesi Publishers, à l'association «Cultural Women Association of Saint-Louis ».

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président du Conseil Ter-

ritorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire,

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil Territorial, Le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

### DELIBERATION : CE 94-5-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS :** GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

**ETAIENT ABSENTS:** JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JEFFRY Louis

**OBJET : 5- Dotations complémentaires aux établissements scolaires du second degré pour l'année 2010-2011.**

**Objet : Dotations complémentaires aux établissements scolaires du second degré pour l'année 2010-2011.**

- Vu la délibération CE 92-4-2010 du 9 novembre 2010 ;

- Considérant les demandes de dotations complémentaires présentées par les chefs d'établissements ;

- Considérant le rapport du Président,

Le Conseil Exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'allouer aux Lycée Polyvalent des Iles du Nord et au Collège Mont des Accords une dotation complémentaire, suivant les informations ci-après :

ETABLISSEMENT	TYPE DE DOTATION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ALLOUE
Collège Mont des Accords	Dotation d'équipement	28.720,00 €	28.720,00 €
Lycée Polyvalent des îles du Nord	Dotation de fonctionnement	30.000,00 €	30.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>58.720,00 €</b>	<b>58.720,00 €</b>

**ARTICLE 2 :** Ces dotations complémentaires aux établissements scolaires du second degré seront respectivement imputés aux chapitres aux chapitres 65 et 204 du budget 2011 de la Collectivité.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil Territorial, Le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
 Frantz GUMBS

1er Vice-président  
 Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
 Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
 Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
 Aline HANSON

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF  
 Légal 7  
 En Exercice 7  
 Présents 5  
 Procurations 0  
 Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :  
 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 94-6-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS :** GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

**ETAIENT ABSENTS:** JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JEFFRY Louis

**OBJET : 6- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol.**

**Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;

- Vu le code de l'urbanisme ;

- Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;

- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 5  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
 Frantz GUMBS

1er Vice-président  
 Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
 Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
 Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
 Aline HANSON

**- VOIR ANNEXE EN PAGE 15 -**

## HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF  
 Légal 7  
 En Exercice 7  
 Présents 5  
 Procurations 0  
 Absents 2

Le Président certifie que cette délibération a été :  
 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité  
 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

**DELIBERATION : CE 94-6bis-2010**

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS :** GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.

**ETAIENT ABSENTS:** JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** JEFFRY Louis

**OBJET : 6bis- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol.**

**Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;

- Vu le code de l'urbanisme ;

- Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;

- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

**DECIDE :**

POUR : 3  
 CONTRE : 2  
 ABSTENTION : 0  
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**ARTICLE 1 :** D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

**- VOIR ANNEXE EN PAGE 15 -**

### HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-MARTIN

##### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	5
Procurations	0
Absents	2

Le Président certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

##### DELIBERATION : CE 94-6ter-2010

Le Président,

L'an deux mille dix le mardi 23 novembre à 15 Heures 00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président GUMBS Frantz.

**ETAIENT PRESENTS : GUMBS Frantz, GIBBS Daniel, JEFFRY Louis, HANSON Aline, RICHARDSON Alain.**

**ETAIENT ABSENTS: JAVOIS épouse GUION-FIRMIN Claire, ALIOTTI Pierre.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : JEFFRY Louis**

**OBJET : 6ter- Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation de sol.**

**Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Considérant l'instruction des dossiers effectuée par le service en charge de l'urbanisme ;
- Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

#### DECIDE :

POUR : 4  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

**ARTICLE 1 :** D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager et des permis de démolir dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin

Faite et délibérée le 23 novembre 2010

Le Président du Conseil territorial  
Frantz GUMBS

1er Vice-président  
Daniel GIBBS

4ème Vice-président  
Louis JEFFRY

Membre du Conseil Exécutif  
Alain RICHARDSON

Membre du Conseil Exécutif  
Aline HANSON

**- VOIR ANNEXE EN PAGE 15 -**

## ANNEXE à la DELIBERATION : CE 92 - 3 - 2010

M.I.S  
Annexe 1 de la Collectivité  
Rue Victor Maurasse  
Marigot - 97150 SAINT-MARTIN  
Tél. : 05 90 29 67 26 / Fax. : 05 90 29 33 17

### LISTE DES DEMANDES D'INTRODUCTION ET DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE TRAVAIL- MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE

IDENTITE DE L'EMPLOYE	Nature de l'Emploi	l'Employeur	Dossier de :	Conclusion	Dossier arrivé le :	Durée du contrat
SOMAIYA Kumar	PATISSIER	STE SWAMY INDIAN RESTAURANT Mr RAMASSAMY Subbaiah	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	23/09/2010	Indéterminé
ELIE Justin	HOMME A TOUT FAIRE	JETER Russel Lawrence	Autorisation de travail	Avis favorable.	23/09/2010	Indéterminé
QU Mingfa	CUISINIER	AMY'S RESTAURANT	Autorisation de travail	Avis favorable.	20/10/2010	Indéterminé
WU Guofan	CHEF CUISINIER	AMY'S RESTAURANT	Autorisation de travail	Avis favorable.	20/10/2010	Indéterminé
BREDY Guy Edouard	EQUIPIER	LA SAMANA Hôtel	Renouvel. d'autorisation de travail	Avis favorable.	29/09/2010	Indéterminé

## ANNEXE à la DELIBERATION : CE 92 - 8 - 2010

*Collectivité de SAINT MARTIN*  
971127

REGISTRE DES DOSSIERS ADS  
PC,PC-R,PCMI

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	Observations
DP 971127 1002058	28/09/2010	M. WEBSTER Pierre Rudolphe 8 Impasse Ausmar La Savane 97150 Saint Martin	23 rue de Griselle Détachement d'une parcelle de 1940 m²	UG a	39625 M²	Favorable		
DP 971127 1002062	01/10/2010	SAS DAUPHIN TELECOM 12 Rue de la République 97150 Saint Martin	Chemin d'accès à la plage de la Baie Longue BI 98 Renforcement de fibre optique	ND		Favorable		
DP 971127 1002063	01/10/2010	M. BONATO Marc 1 Imp. Etoile de mer Grand Case 97150 Saint Martin	N° 11 Résidences Panoramiques Grand Case 97150 Saint Martin Edification d'un mur de soutènement et Rampe d'accès	UG c	940 M²	Favorable		
DP 971127 1002064	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	N° 8 rue de Grand Caye Résidence « la Barrière » Cul de Sac 97150 Saint Martin Installation de panneaux solaires	UG	5722 M²	Favorable		Surface solaire 232 M²
DP 971127 1002065	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	N° 57 route de l'espérance résidence « LA COLINE » Grand Case 97150 Saint Martin Installation de panneaux solaires	UG	10860 M²	Favorable		Surface solaire 329M² Sur toitures
DP 971127 1002066	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Gendarmerie La Savane N° 80 A Rue de la Savane 97150 Saint Martin Installation de panneaux solaires	UG / UX	17313 M²	Favorable		Surface solaire 759 M² Sur toiture
DP 971127 1002067	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « HIRONDELLES » Quartier d'Orléans 97150 Saint Martin AY 642 Installation de panneaux solaires	UH	11294 M²	Favorable		Surface solaire 174 M² Sur toitures
DP 971127 1002068	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « LES PALMERAIES » N° 6 rue les deux frères Quartier d'Orléans Installation de panneaux solaires	UC	17496 M²	Favorable		Surface solaire 683 M² Sur toitures



DP 971127 1002069	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « LES SALINES » N° 4 rue les deux frères Quartier d'Orléans  Installation de panneaux solaires	UC	14225 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 329 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002070	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « LES ACORES » Spring concordia  97150 Saint Martin  Installation de panneaux solaires	UC	7950 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 596 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002071	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « ARC EN CIEL »rue madame LEYDET SPRING CONCORDIA  Installation de panneaux solaires	UG b	11850 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 303 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002072	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Ateliers Relais pointe arago Galibay 97150 SaintMartin  Installation de panneaux solaires	UG b	123584 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 367 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002073	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « LES MANGIERS » Rue mangue Pomme spring concordia  Installation de panneaux solaires	UG b	29873 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 760 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002074	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Immeuble du port 14 BLVD Dr Hubert PETIT Marigot 97150 Saint Martin  Installation de panneaux solaires	UA	15943 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 90 M <sup>2</sup> Sur toiture
DP 971127 1002075	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence « LES BOUGAINVILLES » Agrément 1 Impasse Marie THOMAS  Installation de panneaux solaires	UG	2772 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 110 M <sup>2</sup> Sur toitures
DP 971127 1002076	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence CALYPSO 30 rue du soleil levant spring concordia  Installation de panneaux solaires	UH	2915 M <sup>2</sup>	favorable		Surface solaire 174 M <sup>2</sup> Sur toiture
DP 971127 1002077	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence les FLAMBOYANTS Rue Nana CLARK Agrément  Installation de panneaux solaires	UG	4365 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 174 M <sup>2</sup> Sur toiture

DP 971127 1002078	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Installation de panneaux solaires  Sur la toiture des batiments « POLE SOLIDARITE FAMILLE »	UC	4365 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 187 M <sup>2</sup>
DP 971127 1002079	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence LLS SCOTT rue Nana CLARK Agrément	UG	9580 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 696 M <sup>2</sup> Sur toiture
DP 971127 1002080	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence LA SUCRERIE RUE DES SURETTES SPRING CONCORDIA  Installation de panneaux solaires	UH	20657 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 773M <sup>2</sup> Sur toiture
DP 971127 1002081	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence LES SURETTES rue des surettees spring concordia  Installation de panneaux solaires	UH	9793 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 570 M <sup>2</sup> Sur toiture
DP 971127 1002082	05/10/2010	SEMSAMAR 14 BLVD Dr Hubert PETIT Immeuble du port 97150 Saint Martin	Résidence ORLEANS Impasse Norman ARRINDELL Belle Plaine Q. Orléans  Installation de panneaux solaires	UG	10367 M <sup>2</sup>	Favorable		Surface solaire 328 M <sup>2</sup> Sur toiture

**Collectivité de SAINT MARTIN**  
**971127**

**REGISTRE DES DOSSIERS ADS**  
**PC,PC-R,PCMI**

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 1001048	30/04/2010	SEMSAMAR 14 Boulevard Docteur Hubert PETIT 97057 SAINT MARTIN CEDEX BD 587	Lotissement les plaines N°26,28,30,32,34,36,38,40,42,44,48 ,50, Impasse Norman ARRINDELL Quartier Dorléans Nouvelle construction :	UG	10 881 m <sup>2</sup>	Favorable	44 Logts 3 236,53 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001050	03/05/2010	SEMSAMAR Immeuble du port 97057 SAINT MARTIN CEDEX BX 73p BE 904	53 rue de Spring Concordia Nouvelle construction :	INAta	13 877 m <sup>2</sup>	Favorable	33 Logts	
PC 971127 1001051	03/05/2010	SEMSAMAR Immeuble du port 97057 SAINT MARTIN CEDEX BX 73 P	39 rue sring Concordia Nouvelle construction :	INAta	22 112 m <sup>2</sup>	Favorable	38 Logts 2 431,04 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001088	07/06/2010	M.Mme LOUISY Charise et BOURDY Alain 10 Rue Mangue Fil 97150 SAINT MARTIN AR 449	44 Rue Jardins des Dains Rimbaud Nouvelle construction :	UG	1 031 m <sup>2</sup>	Favorable	Habitation 122,62 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001079	19/07/2010	SNC VIRTUS 5 Rue du Cabestant 97150 SAINT MARTIN AR 374	87 Rue Aborigènes Hope Estate Nouvelle construction :	INAx	3 086 m <sup>2</sup>	Favorable	Entrepôt/Com Bureau 498,59 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001083	30/07/2010	Monsieur PAROTTE MAXIMIN EDOUARD 5 Impasse Edwin PAROTTE la Savane 97150 ST MARTIN AK 13	2 Rue NANA CLARK Agrément Nouvelle construction :	UB	235 m <sup>2</sup>	Défavorable	Com/Habit 119,70 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001085	12/06/2010	SCI L'AVENIR 51 Rue Eronnelles 17620 ECHILLAIS AW 223, AW 224	Nouvelle construction :	UGa	1 940 m <sup>2</sup>	Favorable	Entrepôt 483,36 m <sup>2</sup>	
PC 971127 1001086	18/08/2010	Monsieur FELIX Alphonse Didier 8 Résidence les sucettes 97150 SAINT MARTIN AK 382	N° 32 rue Charming Charp Agrément Nouvelle construction :	UG	702 m <sup>2</sup>	Favorable	2 Logts 168,75 m <sup>2</sup>	

**Collectivité de SAINT MARTIN**  
**971127**

**REGISTRE DES DOSSIERS ADS**  
**PC,PC-R,PCMI**

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 1001088	03/09/2010	S.C.C.V COULEUR CARAÏBE Chez cob immeuble Centre d'Affaire 97150 SAINT MARTIN AT 303p	7 Impasse de Jeanno Grand-Case Nouvelle construction :	UGc	1 806 m <sup>2</sup>	Favorable	20 Logts 908,90	
PC 971127 1001073	06/07/2010	Madame ARRINDELL Angéla, Anisha 20 Impasse Charles BALY 97150 SAINT-MARTIN AM 0441	20a Impasse Charles BALY Rimbaud Surélévation d'une construction	UG	820 m <sup>2</sup>	Dossier sans Suite 25/10/2010	Habitation 35,95	
PC 971127 0801010 01	22/07/2010	SEMSAMAR Immeuble du port Marigot 97150 ST MARTIN BT 24,26	Rue DU STADE Modification	UB	3 732 m <sup>2</sup>	Favorable	24 Logts 1 646,90 m <sup>2</sup>	
PD 97127 1004003	23/08/2010	CHEVRON-TEXACO C° BOYER Jean-Raynald 2333 Bid Ponce de Leon MIAMI BL 226	Rue de Hoilande Marigot Démolition	UB	1 000 m <sup>2</sup>	Favorable		



## ANNEXE à la DELIBERATION : CE 94 - 6 - 2010

<i>Collectivité de SAINT MARTIN</i> 971127				REGISTRE DES DOSSIERS ADS PC,PC-R,PCMI				
N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PD 971127 1004004	06/09/2010	AEROPORT DE SAINT-MARTIN Route de L'Espérance 97150 SAINT MARTIN AR 18	Route de l'Espérance Grand-Case Démolition partielle :	IINAx	162,34	Favorable	Démolition 162,34	
PC 971127 0801001 02	25/10/2010	Monsieur LEWIS Aurélien André 54 Rue de la Batterie Friar's Bay 97150 SAINT MARTIN BC 340	18 Impasse WEBSTER Quartier D'orléans Nouvelle construction :	UG		Favorable 06/10/2009		Transfert de PC PC initial :SCI CALEBASSE
PC 971127 0801078 01	30/09/2010	Madame GIBS Théodora Rose Véronica 8 Impasse Violenes Colombier 97150 SAINT MARTIN BY 84	N° 8 Impasse Violenes Colombier Travaux sur construction existante :	UG		Favorable 03/09/2008		Transfert de PC PC initial :VIOLENES ep GIBS Cinthia

## ANNEXE à la DELIBERATION : CE 94 - 6bis - 2010

<i>Collectivité de SAINT MARTIN</i> 971127				REGISTRE DES DOSSIERS ADS PC,PC-R,PCMI				
N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 1001039 01	20/10/2010	S.C.C.V LES JARDINS DE FRIAR'S BAY 7 Rue du Capitaine de Bresson 05000 GAP AO 940 AO 939 AO 924	7 Rue Palmerais Friar's Bay Modificatonf et transfert	UGb		Favorable 03/08/2010		Modification et transfert de PC PC initial :LES PAVILLONS DU LAGON

Fait le 22 Novembre 2010 pour C E du 23/11/2010

## ANNEXE à la DELIBERATION : CE 94 - 6ter - 2010

<i>Collectivité de SAINT MARTIN</i> 971127				REGISTRE DES DOSSIERS ADS PC,PC-R,PCMI				
N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	Destination SHON	OBSERVATION
PC 971127 1001089	08/09/2010	Monsieur JEFFRY Louis Orlando 9 Rue Pérrinon 97150 SAINT MARTIN BW 18,BW 19	36 rue de Spring Concordia Nouvelle construction :	UC	977 m²	Favorable	6 Logts Ccm/Parking 479,30	

Fait le 22 Novembre 2010 pour C E du 23/11/2010

**JOURNAL OFFICIEL DE SAINT-MARTIN**  
 Directeur de la publication : Frantz Gumbs  
 Edité par l'EURL Le Pélican Nautique  
 Période couverte : du 1er novembre 2010 au 30 novembre 2010  
 N° 19 - Prix de vente : 2 € - Dépôt légal à parution - ISSN : 1968 - 9683 - Tirage : 500 ex.  
 Imprimé par The Daily Herald N.V., Bush Road, Philipsburg, Sint Maarten, Antilles Néerlandaises

J.O.SXM 2.00



**Formulaire d'abonnement au Journal Officiel de Saint-Martin**

**Tarif annuel: 25 euros**

NOM : .....

SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE DE LIVRAISON : .....

.....

TÉLÉPHONE : .....    .....    .....    .....    .....

**Adresser ce formulaire, accompagné d'un chèque de 25 euros libellé à l'ordre de EURL Pélican Nautique, à l'adresse suivante :**  
**Editions Le Pélican Nautique - 74 Port Caraïbe, Anse Marcel - 97150 Saint-Martin**